

RUHENGERI



TERRITOIRE RUANDA - URUNDI

Résidence du Ruanda.

Année 1928.

FINANCES

DÉCLARATION DES REVENUS PROFESSIONNELS

(Ordonnance-loi du 1^{er} juin 1920)

p: Ruhengeri.
Gérant: Dosa Sigram.

Nom et prénoms du redevable (ou raison sociale)

Juma Coman

Dosa

Siège du principal établissement ou résidence :

Ruhengeri. Kigali

Sigram

Profession :

Commerçant

Bénéfices bruts en 1927

A déduire : Dépense professionnelle

Bénéfices réalisés

Pertes éventuelles des deux années précédentes : 192 / 192

Reste comme bénéfices imposables

Détail des sommes devant entrer en ligne de compte pour la détermination des bénéfices imposables des affaires industrielles, commerciales ou agricoles.

Revenus intérêts des capitaux personnels ou empruntés à des tiers et engagés dans l'exploitation
Rémunération personnelle ou des associés
Profits et avantages en nature
Sommes prélevées sur les résultats de l'entreprise et affectées éventuellement au remboursement total ou partiel des capitaux empruntés
Sommes prélevées sur les bénéfices et consacrées à l'extention de l'entreprise (par augmentation du stock des marchandises ou produits)ou dépensées pour donner une plus-value à l'outillage (par acquisition d'outils nouveaux ou des marchandises nouvelles)
Réserves
Fonds de prévision
Dépenses personnelles ou de ménage
Report à nouveau
A déduire : report à nouveau de l'année antérieure.

TOTAL :

Stipend vérifié: D. de W.

le 1928

Certifié exact,

Nota: Juma Coman ne reçoit qu'un commission sur les produits qui il livre à Dosa Sigram (Vus à ce sujet sa Comptabilité de Kigali la patente de Commerce de Dosa a été payé par Juma Coman d'au l'établissement à son nom - mais l'impôt par compte de Dosa Sigram)